

Le 5 janvier 2016

PROCÈS-VERBAL de la sept cent dix-septième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Alain Gilbert, Luc Prud'homme, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

Absent : Monsieur Marc Louis-Seize

2016-01-523 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour jour avec les modifications suivantes :

ITEM RETIRÉ

9.14 Autorisation d'une dépense pour la réalisation d'une étude sur les milieux humides

Adoptée à la majorité

2016-01-524 Adoption des procès-verbaux du 7 et 17 décembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux du 7 et 17 décembre 2015 soient adoptés tels que déposés par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2016-01-525 Acceptation du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 14 décembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 décembre 2015 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2016-01-526 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes de déboursés émis au montant total de 1 112 664.25 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-15-12, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 16	828 562.60 \$
SOUS-TOTAL	828 562.60 \$
LOCATION CRÉDIT	
TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs	438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs	395.92 \$
HONDA CRV 2014 - Urbanisme	361.28 \$
FORD F150 2013 (Yves)	456.75 \$
FORD 250 2012 (Voirie)	738.92 \$
F150 2015 (Raymond)	630.92 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 (Incendie)	575.06 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.69 \$
MRC DES COLLINES	119 208.00 \$
ASS GREAT WEST (Novembre)	12 835.57 \$
ESSO (Novembre)	6 864.49 \$
SALAIRE DU	
26 nov. 2015	14 679.70 \$
3 déc. 2015	13 582.46 \$
10 déc. 2015	13 094.88 \$
17 déc. 2015	13 628.21 \$
REMISE PROVINCIALE (Novembre)	40 513.57 \$
REMISE FÉDÉRALE (Novembre)	17 959.21 \$
SOUS-TOTAL	1 085 253.25 \$
CONSEIL (Décembre)	8 143.25 \$
POMPIERS (Novembre)	16 840.41 \$
PR (Novembre)	2 427.34 \$
TOTAL	1 112 664.25 \$

Adoptée à la majorité

AVIS DE MOTION - Règlement 2015-014 – modifiant le règlement de zonage no. 98-003 afin d'apporter des précisions supplémentaires aux enseignes prévues à l'entrée des projets domiciliaires

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2015-014 – Règlement modifiant le Règlement de zonage no. 98-003 afin d'apporter des précisions supplémentaires aux enseignes prévues aux entrées des projets domiciliaires

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

2016-01-527 Adoption du règlement numéro 2016-004- modifiant le règlement #98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et les certificats afin de majorer les tarifs des permis et certificats

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 7 décembre dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement numéro 2016-004- modifiant le règlement #98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et les certificats afin de majorer les tarifs des permis et certificats

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tels qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adopté à la majorité

2016-01-528 Autorisation de majorer les salaires des pompiers et premiers répondants de 1% pour l'année 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE conformément aux orientations retenues lors de l'étude du budget 2016, ce conseil accepte de majorer de 1%, les salaires accordés aux pompiers et premiers répondants à temps partiel sauf le tarif de garde des premiers répondants lequel est majoré de 10%, le tout selon les barèmes suivants :

Fonction/Description	Rémunération actuelle	Rémunération effective pour 2016
Directeur-adjoint		
• Salaire de base	4 278.17 \$	4 320.95 \$
• Forfaitaire intervention 3 heures et moins	97.20 \$	98.17 \$
• Tarif horaire – intervention et prévention (3)	32.40 \$	32.72 \$
Capitaine/Préventionniste		
• Salaire de base	3 850.37 \$	3 888.87 \$
• Forfaitaire intervention 3 heures et moins	97.20 \$	98.17 \$
• Tarif horaire – intervention et prévention (3)	32.40 \$	32.72 \$
Lieutenants – Forfaitaire interventions 3 heures et moins tarif horaire – intervention et prévention (3)	81.35 \$ 27.11 \$	82.16 \$ 27.38 \$
Pompiers – Forfaitaire interventions 3 heures et moins tarif horaire de base – intervention et prévention (3)	77.03 \$ 25.67 \$	77.80 \$ 25.93 \$
Pratique	42.83 \$/pratique	43.26 \$ /pratique
Taux horaire pour formation	21.41 \$	21.62 \$
Autres travaux spécialisés (1)		
• Tarif horaire	21.41 \$	21.62 \$
Autres travaux non spécialisés (2)		
• Tarif horaire	17.50 \$	17.68 \$
Premiers répondants		
• Tarif de garde	1.00 \$/hre	1.10 \$/hre
• Forfaitaire intervention 2 heures et moins	51.36 \$	51.87 \$
• Tarif horaire-interventions (3)	25.67 \$	25.93 \$

- (1) Ces travaux, exécutés par les pompiers ou premiers répondants, inclus par exemple :
 - a. Les travaux administratifs, de dotation, planification, etc.
 - b. La surveillance lors d'activités communautaires
Travaux de réparation d'équipements ou des camions
 - a. Inspections périodiques des équipements
- (2) Ces travaux, exécutés par les pompiers ou premiers répondants, inclus par exemple :
 - a. Entretien des camions et équipement tel que nettoyage, faire le plein, ménage de la caserne, etc.
 - b. Déplacer les camions lors d'activités à la caserne telle que des élections
 - c. Assistance aux techniciens lors des inspections telles que tests de pompes, etc.
- (3) Ces tarifs s'appliquent après 3 heures pour les pompiers et après 2 heures pour les premiers répondants.

Adoptée à la majorité

2016-01-529 Autorisation de majorer les échelons et salaires des employés cadres de 1% pour l'année 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE conformément aux orientations retenues lors de l'étude du budget 2016, ce Conseil autorise que la grille salariale des employés cadres incluse au plan d'évaluation des emplois sans égard au sexe soit majorée de 1% à compter du 1^{er} janvier 2016.

DE PLUS, il est résolu que les classements suivants soient approuvés pour les employés cadres :

Nom	Classe	Échelon
Descarreux, Alain	8	10
Leblanc, Yves	7	5
Pagé, Paula	6	11
Raymond Beaulne	7	5
André Desjardins	5	11
Martin Gratton	5	11
François Rochon	6	11

Adoptée à la majorité

2016-01-530 Renouvellement de mandat-Me Marie-Josée Beaulieu, avocate

ATTENDU QUE ce Conseil désire renouveler le mandat de Me Marie-Josée Beaulieu, du cabinet Lapointe Beaulieu, avocats, quant à la perception des comptes passés dus de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil procède au renouvellement de mandat, aux mêmes taux qu'actuellement, de Me Marie-Josée Beaulieu, du cabinet Lapointe Beaulieu, avocats, quant à la perception des comptes passés dus de la municipalité. Lesdits comptes lui étant transmis par le directeur général au besoin. Me Beaulieu s'engage à rendre compte à la Municipalité, pour chaque dossier transmis, des procédures qu'elle prévoit entreprendre ainsi que des résultats obtenus.

Adoptée à la majorité

2016-01-531 Composition des comités permanents de la Municipalité

ATTENDU QUE des modifications à la composition des différents comités permanents sont requises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme les personnes suivantes aux divers comités permanents de la Municipalité :

Comité d'environnement :	Luc Verner, président Marc Louis-Seize, membre Martin Proulx, membre
Comité de sécurité publique :	Luc Prud'homme, président Sébastien Renaud, membre Marc Louis-Seize, membre
Comité consultatif d'urbanisme :	Sébastien Renaud, président Alain Gilbert, membre Luc Verner, membre

Comité des Travaux publics :	Marc Louis-Seize, président Alain Gilbert, membre Luc Prud'homme, membre
Comité d'administration, communication et loisirs :	Alain Gilbert, président Sébastien Renaud, membre Martin Proulx, membre
Comité de développement économique et communautaire :	Martin Proulx, président Luc Prud'homme, membre Luc Verner, membre

Adoptée à la majorité

2016-01-532 Autorisation d'une dépense pour l'achat de divers équipements pour le service des parcs

ATTENDU QUE l'acquisition de divers équipements pour le service des parcs a été prévue au budget 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'achat des dits équipements

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense totale de 29 123.12 \$ taxes incluses pour l'achat de divers fournisseurs, des équipements suivants pour le service des parcs :

- 1 remorque usagée, 18' modèle ch811 ;
- 1 souffleur à feuilles Stihl, modèle BR600 Magnum, à moteur 4 temps ;
- 1 tondeuse à gazon Exmark, 30'' ;
- 1 tracteur à gazon usagé, 2014, Kubota, modèle F3990 incluant une tondeuse frontale usagée de 60'', 2014, Kubota.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2017.

Adoptée à la majorité

2016-01-533 Autorisation d'une dépense pour l'achat et l'installation d'une barrière de sécurité pour le camion à ordures

ATTENDU QU'il y a lieu d'installer une barrière à l'arrière du camion à ordures afin d'assurer une meilleure sécurité pour le préposé à la cueillette des matières résiduelles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1 650 \$ taxes incluses pour l'achat et l'installation d'une barrière de sécurité pour le camion à ordures.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2017.

Adoptée à la majorité

2016-01-534 Approbation du projet de nouvelle entente de loisirs avec la Ville de Gatineau

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau a soumis à la Municipalité un projet de nouvelle entente de loisirs s'étendant jusqu'au 31 décembre 2026 ;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente vise à maintenir l'offre de service de la Ville de Gatineau en matière de loisirs pour les citoyens de L'Ange-Gardien, laquelle permet à ceux-ci de bénéficier et participer à l'ensemble des programmes récréatifs et aux activités culturelles, sportives et de loisirs de la Ville ;

ATTENDU QUE les termes et conditions énoncées dans ce projet d'entente sont conformes aux attentes de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le nouveau projet d'entente en matière de loisirs avec la Ville de Gatineau valide jusqu'au 31 décembre 2026, laquelle est jointe en annexe à la présente.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite entente.

Adoptée à la majorité

2016-01-535 Autorisation d'accorder des servitudes d'utilités publiques sur le chemin Henri-Chartrand

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé le prolongement des réseaux d'électricité et de télécommunication sur le dernier tronçon chemin Henri-Chartrand ;

ATTENDU QUE pour ce faire, Hydro-Québec et Bell doivent obtenir de la Municipalité des servitudes sur les terrains longeant ledit chemin ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la cession de servitude d'utilités publiques à Hydro-Québec et Bell le long du chemin Henri-Chartrand, conformément au plan et à la description technique préparée par Daniel Handfield, arpenteur géomètre, le 1^{er} décembre 2015, sous sa minute 19172.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude correspondant tel que préparé par Berthel, Séguin, St-Jacques, notaire.

Adoptée à la majorité

2016-01-536 Appui et support financier à la corporation « Traces arts visuels »

ATTENDU QUE la corporation à but non lucratif «Traces arts visuels » a récemment été formée par un groupe d'artistes en art visuel de la région ;

ATTENDU QUE ladite Corporation souhaite organiser en septembre prochain la 3^{ième} édition du Symposium Traces à Champboisé ;

ATTENDU QUE la Corporation a déposé une demande d'aide financière au CLD des Collines dans le cadre du Fonds culturel des Collines ;

ATTENDU QUE le budget préliminaire du symposium 2016 prévoit une participation financière de la Municipalité de 7 000 \$

ATTENDU QUE le CLD demande que la Municipalité confirme son appui au projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil confirme son appui à la corporation « Traces arts visuels » pour l'organisation de l'édition 2016 du Symposium Traces à Champboisé et s'engage à contribuer financièrement à la réalisation du projet pour un montant maximal de 7 000 \$.

DE PLUS, la Municipalité continuera d'assurer la sécurité en bordure de la route 309 et la gestion du stationnement lors de l'évènement ;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-70160-690 « Activités – évènements divers »

Adoptée à la majorité

2016-01-537 Autorisation de publier un appel d'offres pour la location d'une rétrocaveuse

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget 2016 pour la location à long terme d'une rétrocaveuse pour le service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur des travaux publics à publier un appel d'offres pour la location pour une période de 36 mois d'une rétrocaveuse incluant la maintenance pour la durée du contrat.

Adoptée à la majorité

2016-01-538 Autorisation d'une dépense pour l'achat et l'activation d'une licence supplémentaire du logiciel Mégagest

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget 2016 pour l'acquisition et l'activation d'une licence supplémentaire du logiciel Mégagest pour le poste de travail de la préposée à l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1 086.51 \$ taxes incluses pour l'acquisition et l'activation d'une licence du logiciel Mégagest.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2017.

Adoptée à la majorité

2016-01-539 Approbation d'une demande relative à un PIIA (Parc d'affaires)

ATTENDU QU'une entreprise œuvrant dans le domaine de la fabrication et de la transformation de métaux ouvrés et structuraux désire s'implanter dans le parc d'affaires;

ATTENDU QUE le projet consiste à construire une usine de production avec une aire de bureaux administratifs au rez-de-chaussée ainsi qu'une mezzanine au deuxième étage.

ATTENDU QUE le revêtement principal en façade sera en tôle d'acier pré-peint de couleur blanc os auquel se grefferont des sections comprenant des revêtements métalliques de couleurs différentes et une section en plein centre en brique.

ATTENDU QU'un aménagement paysager composé d'arbres, d'arbustes et de plantes est prévu dans la cour avant et que les propriétaires entendent conserver une bande boisée de 5 mètres dans les marges latérales et arrière du terrain;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage et au règlement relatif au PIIA et que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la présente demande de PIIA en vertu de la résolution CCU-2015-033 adoptée le 14 décembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la demande formulée par l'entreprise 8298092 Canada Inc. (Soudure Fabmétal) qui consiste à construire un éventuel bâtiment industriel conforme au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans le parc d'affaires de la municipalité.

Adoptée à la majorité

2016-01-540 Autorisation d'appels d'offres pour les besoins des travaux publics

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder aux appels d'offres publics ou par invitation pour les divers besoins 2016 de la municipalité, savoir :

- Location de machineries lourdes
- Scellement de fissures
- Fauchage des bords de chemins
- Marquage de la chaussée
- Prix pour divers agrégats

Adoptée à la majorité

2016-01-541 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h25.

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général